

POUR QUI ?

Tous les professionnels de l'éducation au sein
du département du Puy-de-Dôme :

**Écoles maternelles et élémentaires,
collèges et lycées**

- ▶ Établissements publics et privés sous contrat avec l'Education Nationale
- ▶ Établissements scolaires agricoles.

L'EMAS n'est...

- ni une équipe qui intervient directement auprès des enfants pour du diagnostic et/ou des soins et/ou de l'accompagnement éducatif ;
- ni une équipe d'intervention d'urgence pour les enfants sans solution.

L'EMAS ne doit pas être confondue avec une équipe mobile autisme, ni avec une Équipe Mixte d'Intervention Scolaire, ni avec une Équipe Mobile Académique de Sécurité contre les violences scolaires.

PARTENARIATS



TERRITOIRE D'INTERVENTION



CONTACT



06 20 31 04 66



collectifemas63@gravouses.fr



4 rue de Barante
63100 Clermont-Ferrand



<https://emas63.fr>



Au service d'une scolarité inclusive

EMAS 63

Equipe **M**obile d'**A**ppui
médico-social à la **S**colarisation
du Puy-de-Dôme

EMAS 63 - Institut « Les Gravouses »

☎ 06 20 31 04 66

✉ collectifemas63@gravouses.fr

🌐 <https://emas63.fr>

Les Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation sont des dispositifs nationaux, impulsés par les Agences Régionales de Santé, qui visent à renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap.

FINALITÉ

Prévenir les ruptures de parcours et favoriser l'inclusion scolaire en associant les compétences du secteur Médico-Social et celles des Établissements scolaires

OBJECTIFS

- ♦ Participer au renforcement de l'école inclusive inscrit dans la Loi n°2019-79 du 26 Juillet 2019
- ♦ Accompagner les établissements scolaires dans l'accueil des élèves en risque de ou en situation de handicap, grâce à l'appui et à l'expertise des professionnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Actions de sensibilisation, Observations, Appui et Conseil technique à la Pratique Professionnelle, Espace de coordination éthique pluridisciplinaire...

ÉQUIPE MOBILE 63

Chef de service

Coordonnatrice

Conseillère technique

Référentes des interventions auprès des Établissements scolaires

Selon les besoins, les personnels médico-sociaux du « Collectif EMAS 63 » peuvent intervenir

Institut Les Gravouses

Déficience auditive et troubles développementaux du langage

Centre de Rééducation pour Déficients Visuels

Déficience visuelle et troubles du spectre de l'autisme

SESSAD V. Duruy (PEP 63)

Troubles des apprentissages

SESSAD Cézallier (PEP 63)

Déficience intellectuelle et troubles psychiques

SESSAD APF (APF France Handicap)

Polyhandicap et troubles moteurs

SESSAD Montferrand (OVE)

Difficultés psychologiques et troubles du comportement

MISSIONS

- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation** pour les professionnels des établissements scolaires dans une visée préventive
- Mener une activité d'appui et des prestations de conseil auprès d'établissements scolaires en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap**
Une observation d'une situation en classe est possible, à titre exceptionnel ; cela nécessitera le recueil du consentement de la famille
 - ▶ Si élève non notifié : EMAS
 - ▶ Si élève notifié MDPH : Etablissement scolaire
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile par une approche systémique**
L'EMAS intervient alors lorsque les réponses n'ont pas été suffisantes ou seraient susceptibles d'être complétées sur sollicitation de :
 - ▶ Inspecteur pour le 1er degré
 - ▶ Chef d'établissement pour le 2nd degré
- Conseiller une Équipe Pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées** lorsque la MDPH sollicite l'expertise du secteur médico-social